

# **Perte de biodiversité au Luxembourg malgré les efforts nationaux et européens**

**Mouvement Ecologique asbl**

**Environmental Implementation Review in Luxembourg**

***Country Dialogue***

***Luxembourg, October 12<sup>th</sup> 2017***

# Points positifs

- **obligations résultant des directives de l'Union européenne en la matière ont largement favorisé la protection de la nature au Luxembourg !**
- base légale du PNPN 2 (2017-2021)
- priorisation et quantification des mesures et objectifs de mise en œuvre des plans d'action habitats et espèces selon le PNPN 2
- projets de défragmentation et volonté de rétablissement de la connectivité écologique des habitats et des paysages
- suivi et monitoring des espèces d'intérêt communautaire
- établissement de plans de gestion cohérents des zones NATURA 2000



# Quantification des objectifs de restauration des habitats menacés

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Création de surfaces		Amélioration de surfaces	
		Création → "2021"	Long terme	Amélioration → "2021"	Long terme
Forêts alluviales	91E0	+100ha	+175ha		
Forêts de ravin du Tilio-Acerion	9180	+27ha	+90ha		
Tourbières boisées et Boulaies à sphaigne	91D0			18ha	18ha
Chênaies du Stellario-Carpinetum	9160			200ha	3900ha
Landes sèches à callune	4030	+25ha	+165ha	25ha (C → A/B)	35ha (C → A/B)
Formations de <i>Juniperus communis</i>	5130	+2ha	3,6ha		
Pelouses calcaires karstiques ( <i>Alyso-Sedion albi</i> )	6110			10ha	20ha
Pelouses calcaires sèches semi-naturelles ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	6210	+45ha	+140ha	60ha (C → A/B)	100ha (C → A/B)
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>	6230	+2,5ha	+5ha	1ha (B/C → A)	3ha (B/C → A)
Prairies à Molinie	6410	+10ha	+42ha		
Mégaphorbiaies	6430	+20ha	+25ha	5ha (B/C → A/B)	5ha (B/C → A/B)
Prairies maigres de fauche	6510	+50ha	+100ha	1800ha (C → A/B)	6000ha (C → A/B)
Tourbières de transition et tremblantes	7140	+1ha	+3ha		
<b>Biotopes humides</b>					
Roselières	BK06	+20ha	+65ha		
Prairies humides du <i>Calthion</i>	BK10	+60ha	+325ha	100ha (C → A/B)	200ha (C → A/B)
Marais, marécages et friches humides	BK11	+60ha	+380ha	35ha (B/C → A/B)	70ha (B/C → A/B)
Magnocariçaie à grandes laïches	BK04	+10ha	+30ha	3ha (B/C → A)	5ha (B/C → A)
Eaux stagnantes	BK08, 3130, 3140, 3150	+100 N / + 5ha	+1000 N / + 50ha	15ha (B/C → A/B)	22ha (B/C → A/B)
Ruisseaux et rivières	3260, BK12			155km	>1000km
Sources (y inclus les sources pétifiantes à formation de tuff), rus et ruisselets	7220, BK05, BK12			300 N	600 N
<b>Biotopes secs</b>					
Pelouses siliceuses ou sableuses	BK07	+20ha	+40ha	15ha (C → A/B)	30ha (B/C → A/B)
Falaises : végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires ou siliceuses, végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses	BK01, 8210, 8220, 8230			2ha (B/C → A/B)	3ha (B/C → A/B)
Éboulis médio-européens siliceux ou calcaires	BK02, 8150, 8160	+15ha	+30ha	1ha (C → A/B)	2ha (B/C → A/B)
<b>Habitats d'espèces</b>					
Cultures champêtres : tournières herbeuses, jachères et labours extensifs		+450ha	+3000ha		
Bocages avec prairies et pâtures mésophiles voire sèches		+375ha	+2500ha		
Pâtures mésophiles avec arbres et autres structures solitaires		+375ha	+2500ha		
Vergers	BK09	+90ha	+600ha	150ha (D → C/B)	1000ha (D → C/B)
Lisières forestières richement structurées				+30km	+100km

Observatoire de  
l'Environnement Naturel  
- PNPN 2



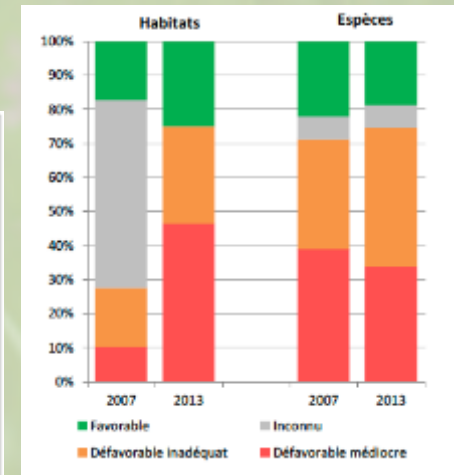
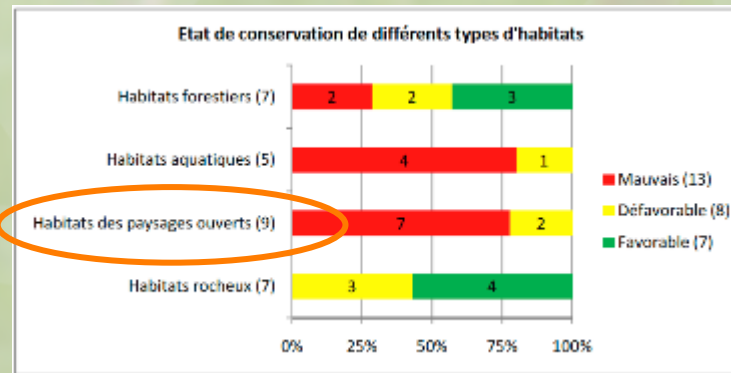
# Pression d'une croissance et urbanisation démesurée

- **la politique de croissance gouvernementale actuelle anéantit toutes les actions, mesures et résultats en matière de protection de l'environnement naturel !!!**
- croissance économique et démographique résultant dans une consommation foncière de 175-250 ha/an
- la plus haute fragmentation du paysage de tous les pays de l'Europe !





# Biodiversité des écosystèmes paysages ouverts



## Politique agricole:

- échec des MAE ainsi que des mesures nationales du « *Greening* » comme instrument efficace contre la perte de la biodiversité des espèces et habitats des paysages ouverts
- pas d'influence gouvernementale notable concernant l'érosion de la biodiversité lors de l'établissement du nouveau PDR 2014-2020
- sans « *mid-term review* » du PDR actuel, aucune possibilité d'agir sur l'orientation et l'efficacité des MAE ...

# Biodiversité des écosystèmes paysages ouverts

## Politique de la protection de la nature:

- malgré le succès des mesures sous le régime «RGD de biodiversité » (5.000 ha), perte approximativement de 5-10% des habitats prioritaires comme p.ex. les Prairies maigres de fauche (6510) à haute biodiversité durant les derniers 10 ans
- certains habitats comme les Prairies à Molinie (6410) ou les Landes à callune (4030) stagnent à un niveau infime (8 ha resp. 19 ha pour tout le pays)
- destruction de biotope → détection/suivi/contrôle insuffisants
- doute quant au timing de la mise en place et à l'efficacité des « Comités de gestion » pour la mise en œuvre des plans de gestion des zones NATURA 2000



# Biodiversité des écosystèmes paysages ouverts

- certains habitats comme les **Prairies maigres de fauche** ne sont que sur papier une priorité, en réalité les subventions y relatives sont peu attractives (par rapport à d'autres programmes) et trop peu d'actions pour conserver ces habitats sur le terrain/de projets de restauration d'habitats
- amélioration de la protection des espèces, mais dépend toujours sur l'existence de données. Décisions parfois aléatoires face à l'absence de données ...



# Biodiversité des écosystèmes forestiers

- + inventaire et cadastre des biotopes en forêt
- + préservation d'un certain nombre d'arbres de biotope, d'îlots de vieillissement, conservation de bois morts debout et couché dans le cadre des plans de gestion forestier
- + réseau des réserves forestières intégrales (RFI)
- adaptation de la forêt soumise à une gestion mécanique par la construction d'un vaste réseau de routes forestières
- rigidité des plans d'aménagement forestiers; l'âge de révolution des forêts à feuillus (forêt soumise) en diminution → perte de biodiversité en forêt
- pas de concept pour la gestion/sauvegarde des taillis de chênes avec leurs espèces phares comme la gélinotte

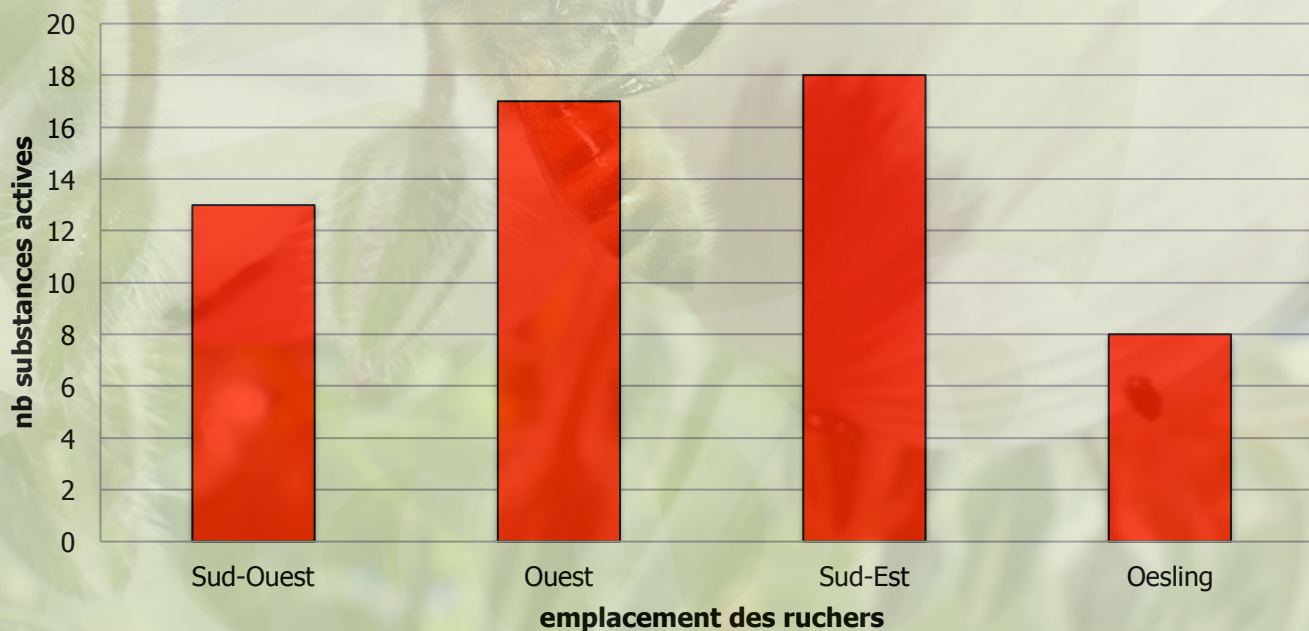




# Pesticides

*Analyse de substances actives de pesticides dans le pollen  
d'abeilles mellifères 2011-2013 (BeeFirst LIST 2017)\**

**nombre de substances actives détectées par rucher**  
(2012 et 2013) LIST 2017



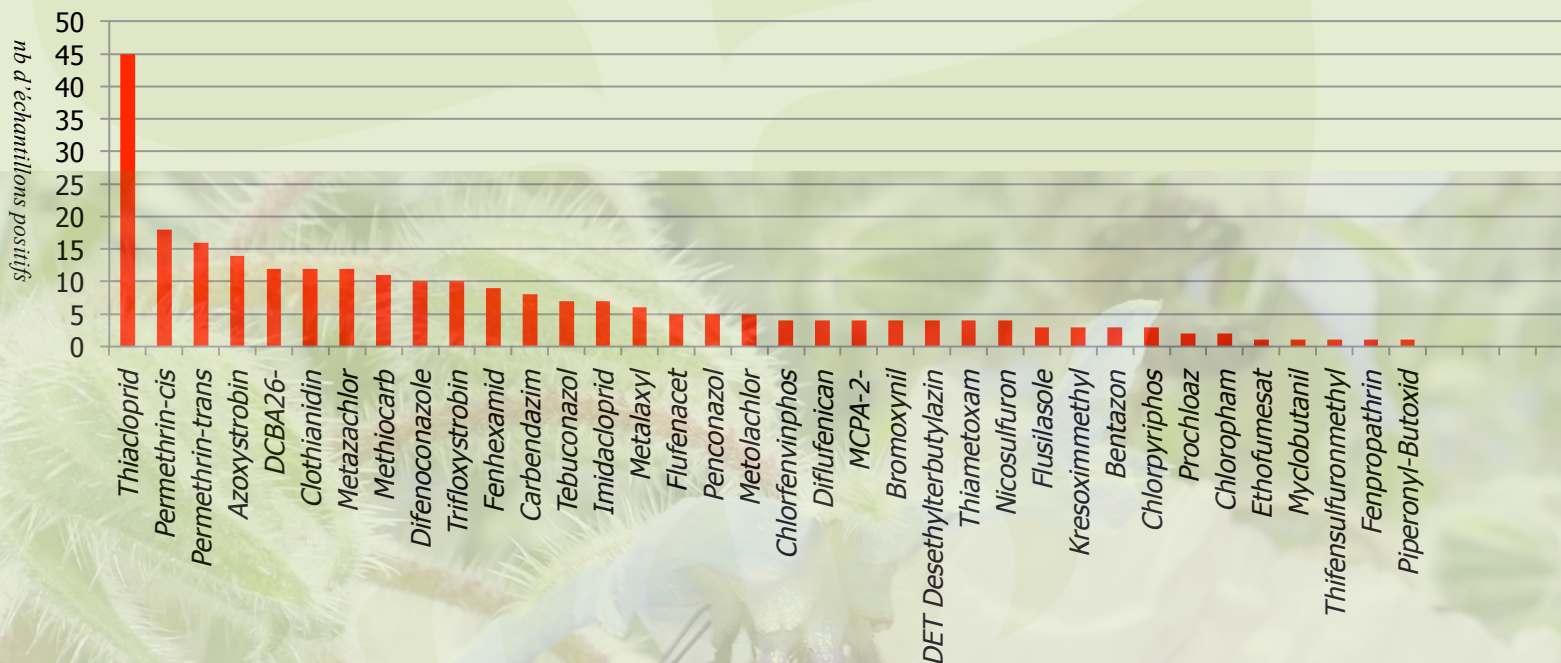
*Luxembourg Institute of Science and Technology LIST 2017. Projekt BeeFirst:*

Pestizidrückstände im Pollen und im Bienenbrot: Welche Rückstände waren nachweisbar? Welche Rückstände waren relevant für den Verbraucher- und den Bienenschutz? 13pp. Projet commissionné par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA)

# Pesticides

*Analyse de substances actives de pesticides dans le pollen  
d'abeilles mellifères 2011-2013 (BeeFirst LIST 2017)*

**échantillons avec pesticides (n= 112)**



*Impact de pesticides sur les insectes pollinisateurs au Luxembourg: peu/pas  
d'informations disponibles, pas d'étude ni de monitoring entamés ...*



# Analyse des résultats:

- **78 analyses** de pollen (n = 112) / **70% positives** quant à la présence de substances actives de pesticides
- **36 substances actives différentes détectées**, tous les 5 ruchers analysés sont concernés
- jusqu'à **18 substances actives** de pesticides détectées **par site** analysé
- néonicotinoïdes détectés dans tous les ruchers (principalement thiaclopride et clothianidine)
- perméthrine (extrêmement toxique pour les abeilles) comme deuxième substance la plus fréquente
- DCBA 26 dichloro-benzamide, métabolite d'une substance interdite d'usage depuis 2009 (!)
- en matière de protection des consommateurs: 7 échantillons de pollen et 11 échantillon de pain d'abeille dépassent les LMR's



# Plan d'action produits phytopharmaceutiques au Luxembourg

Obligation Européenne Directive 2009/128/CE transposé en droit national (loi 19 décembre 2014):

- avril 2016 présentation d'un « projet » de programme de réduction des produits phytopharmaceutiques avec 4 ans de retard sur les obligations légales européennes
- à l'encontre des dispositions légales pas de concertation avec les acteurs concernés lors de l'établissement du projet du plan national
- pas de disponibilité de statistiques fiables quant à l'utilisation et à la vente de produits phyto pour le Luxembourg (p. ex. en viticulture)
- pas d'objectifs ni délais concrets de réduction de pesticides au Luxembourg; ni indicateurs ni monitoring prévus
- octobre 2017 toujours pas de plan national en vigueur (!)
- 4 octobre 2017: dépôt plainte auprès de la COM contre le Ministère de l'Agriculture par le Mouvement Ecologique

# Conclusions/revendications: PAN pesticides

- **dégradation continue** de la diversité et de la biomasse des arthropodes pollinisateurs comme **base des pyramides trophiques des écosystèmes des paysage ouvert**
- **biodiversité de l'avifaune champêtre** des écosystèmes des paysages ouverts **en chute libre**
- faiblesse COM concernant la protection de l'environnement et de la santé de la population
- « nivellement vers le bas » par rapport aux pays en non-respect des obligations législatives européennes/pays avec des restrictions moins exigeantes



# Politique agricole commune

## Développement du nouveau « plan de développement rural - PDR » comme exemple clé quant aux déficiences évidentes en matière de protection de la nature :

- manque de transparence quant aux critères d'évaluation
  - peu/aucune de possibilités de suivi par les ONG
  - mise à disposition de moyens financiers substantiels de la part de la COM et du Gouvernement national sans obligation de résultat
- ➔ soutien des ONG et pression de la part de la COM/DG Environnement sur le Ministère de l'Agriculture
- ➔ conséquences et restrictions financières directes dans le cadre de la PAC

# Déficiences structurelles I

## Au niveau européen:

- manque de contrôle concernant la mise en œuvre de Directives européennes / programmes. ex.: Plan de développement rural PDR (plus de 100 critiques formulées par la COM; cependant PDR adopté avec seulement des modifications mineures (Critique très sérieuse: non-évaluation si les moyens engagés ne peuvent avoir la finalité voulue)
- manque de rigueur quant à la transposition de Directives européennes / programmes. Ex.: Plan d'action pesticides PAN non-voté au Luxembourg
- manque de transparence des décisions de la COM par rapport aux acteurs concernés / grand public. ex.: non-communication de l'analyse pourquoi le PDR luxembourgeois a pu être approuvé malgré les déficiences ostensibles signalées

# Déficiences structurelles II

- défaut d'intégration des aspects « **Biodiversité** » dans la politique agricole commune PAC
- manque de pouvoir d'intervention formalisée des responsables du secteur environnement naturel dans le processus et les décisions finales
- résultat: déficience structurelle de pouvoir d'intervention des défenseurs de la diversité par rapport à un secteur clé responsable en grande partie de la perte de la diversité écologique
- discours unilatéral au niveau Européen forçant une croissance économique généralisée dans les accords économiques, encourageant une globalisation effrénée (également dans des secteurs dans lesquels une globalisation est du moins contestable: cf. agriculture) – pression sur les agriculteurs régionaux ...

# Conclusions

1. La politique agricole ainsi que ses subventions sont trop souvent diamétralement opposées aux objectifs de la conservation de la nature (aussi bien au niveau national qu'Européen) → risque d'un échec complet de l'« *EU Biodiversity Target 2020* »
2. Diminuer les contraintes administratives répressives et entamer un changement de paradigme vers une politique de conservation de la nature offensive et proactive
3. Installer une **culture du résultat** quant à la conservation de la biodiversité: Encourager et cofinancer principalement des mesures de protection axées sur les résultats quant à la protection des espèces et la restauration des habitats prioritaires du PNPN 2 et/ou de la Directive Habitats
4. Moyens financiers et personnels actuels du Gouvernement luxembourgeois sont largement insuffisants pour atteindre les objectifs de la protection et la restauration de certains habitats d'intérêt communautaire menacés, ex. les Prairies maigres de fauche (6510)
5. Impliquer de façon plus conséquente les Communes dans les programmes de protection de la nature → plus d'acceptation auprès de la population et plus de résultats à moyen et à long terme



*Merci pour votre attention !*

